

## Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 18 DECEMBRE 2024 à 10 heures Salle de la Vogade – Gattières

---

Secrétaire de séance : Marc MALFATTO

Membres en exercice : 63

Membres présents ou représentés : 34

Dont membres présents : 12

Dont membres en visio-conférence : 10

Dont pouvoirs : 12

Membres absents ou excusés : 29

Membres présents(es) : (12)

Eric MELE, Serge BERENGER, Michèle BERNARD Gérard BOUCHARD, Jean-Claude MARTIN, Arnaud PRIGENT (double compétence -CCAA et commune de Sigale), Anthony SALOMONE, Ludovic SANCHEZ, Alain SERVELLA, Yves PASCAL, Claudia WOLFF.

Présents (es) en visio-conférence : (10)

Joël BARRIERE, Georges BOTELLA, Jean-Paul DAVID, Julien DO SOUTO, Sandrine GAIDON, Vincent GIOBERGIA, Marc MALFATTO (double compétence- CASA et commune Gréolières), Geneviève PIERRAT, Christian ZAETTA.

Pouvoirs : (12)

Claude CEPPI donne pouvoir à Yves PASCAL.

Jean-Marc DELIA (Région) donne pouvoir à Jean-Paul DAVID.

Gérald LOMBARDO et Nicole HAMES donnent pouvoir à Eric MELE.

Patrick CALEGARI donne pouvoir à Anthony SALOMONE.

Philippe HEURA donne pouvoir à Alain SERVELLA.

Bénédicte BEDEL et Marie-Christine PEYROUTOU donnent pouvoir à Ludovic SANCHEZ.

Jean-Bernard MION et Martine SILVANO donnent pouvoir à Marc MALFATTO.

Dennis FISSORE et Jean-Pierre LAUGIER donnent pouvoir à Arnaud PRIGENT.

Absents-Excusés(es) : (29)

Alain BARBAGLI, Michèle BELLERY, Florence BONNARD, Caroline CAPE, Liliane CASTAGNOLI, Joëlle CECCARINI, Nicole CIMBE, Monique CURE, Florence DALMASSO, Annie DUVAL, Dominique ESTROSI-SASSONE, Colette FABRON, Maxime FERRERO, Renée-Paule GACHET, Didier GASTAUD, Charles-Ange GINESY, Anne GIUJUZZA, Gilbert HUGHES, Céline LEGAL-ROUGIER, Jean-Marc MACARIO, Stéphane MAILLARD, Serge MAUREL, Sandrine MOSCONI, Myriam NOCERA, Bruno ROUGANNE, Sonia SARTORI, Martine SEGHI, Jérôme VIAUD, Christian ZEDET.

Autres invités : René PERIER– Conseil de Développement (en visio).

Techniciens : Sylvie BENAÏM - Chargée de mission -Département 06- Direction de l'Attractivité territoriale, Céline CHARRIER et LEMESLE Hélène- CASA, Sabine GEAY-BOREL et Alexandra MATUSCAK -Région Sud- Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Dominique REISLER, Directrice du PNR, Renaud DUMAS – Directeur Adjoint du PNR, Estelle AMAVET, responsable Finances - Maryline PIERRE- Responsable Administrative.

Philippe Ribollet, Chef du service de coordination des politiques publiques – Sous Préfecture de Grasse (en visio).

Le Président accueille l'assemblée, remercie Madame le Maire de Gattières, pour son accueil au sein de sa commune et souhaite la bienvenue aux délégués présents en salle et en visio-conférence.

Le Président constate que le quorum est atteint et Monsieur Marc MALFATTO est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du comité syndical du 11 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Président présente l'ordre du jour de cette réunion :

**1. Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président**

**2. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 [délibération] – Rapport d'Orientation Budgétaire**

**3. Délibérations comptables :**

- . Autorisation spéciale d'ouverture de crédits d'investissement pour l'exercice 2025,
- . Révision de la Charte : reprise de provision au BP 2025.

**4. Délibérations en lien avec les actions thématiques :**

• **Demandes de subvention :**

- . Demande de dotation annuelle à l'Etat – subvention ingénierie 2025,
- . Dispositif « Garde régionale forestière 2025 » - Demande de financement auprès de la Région Sud,
- . Mise en œuvre de la stratégie locale de développement pour la gestion de la forêt des Préalpes d'Azur – Programme d'actions partenarial 2025-2027 et demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Projet FEADER.
- . Projet pluriannuel de coopération pour la valorisation du patrimoine de la pierre sèche du Sud des Alpes – Demande de subvention annuelle Espace Valléen 2025
- . Education à l'Environnement et au Territoire- Demande de subvention 2025 auprès de la Région Sud

• **Conventionnement – nouvelles actions ou réactualisations :**

- . Convention de partenariat avec le SMIAGE – mise en œuvre du programme d'actions « Rivières Sauvages » pour l'Estéron ;
- . Convention Interparcs Tourisme 2024-2025 : « Destination Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur : des laboratoires de la transition qui essaient les bonnes pratiques au niveau régional » ;
- . Renouvellement de la convention d'utilisation de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour la Pisciculture du Cheiron - Pierre PHILIP - commune de Gréolières.

## **5. Délibérations liées aux ressources humaines :**

- . Création de 2 postes non permanents - contrats de projet – « Ambassadeur-coordonnateur » et « ambassadeur »,
- . Mise à jour du tableau des effectifs,
- . Adhésion au contrat collectif santé proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes et participation employeur,
- . Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance,

## **6. Retour Comité de Pilotage – révision de la Charte – projet de plan de charte [délibération]**

## **7. Point d'informations :**

- . Financements Région Sud : Contrat de Parc 2025 – Education à l'environnement et au territoire
- . Convention SICTIAM – nouvelles conditions d'adhésion

## **8. Questions diverses**

---

## **1. Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président :**

Le Président donne la parole à la Directrice afin de présenter les décisions prises par délégation du Bureau en date du 22 novembre 2024 :

- Mise en tourisme de la RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé) Alpes Azur Mercantour – Actualisation du plan de financement et demande de subvention Espaces Valléens auprès des co-financeurs nationaux au titre de 2025,
- Programme de développement culturel en milieu rural 2025-2026 – demande de subvention 2025 à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- Révision de la Charte du Parc – demande de subvention 2025 à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur,
- Portage administratif et participation à un projet de coopération entre Parcs de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et Inter Espace Valléen, pour la gestion des espaces intermédiaires et zones pastorales 2025 – 2028,
- Demande de subvention ALCOTRA 2026-2028 : Projet Trame noire RICE Alpes Azur Mercantour.
- Proposition d'attribution de la marque à deux exploitants pour les produits issus de l'élevage herbivores et de la ruche (GAEC des Monts d'Azur et Les Ruchers de Cipières),
- Approbation de la convention « Refuge pour les chauves-souris » avec la réserve des Monts d'Azur ;
- Convention territoriale de développement culturel entre l'Etat, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur période 2025-2028,
- Convention cadre triennale 2024/2027 – Fond Régional d'Art Contemporain - FRAC Sud,
- Plan Alimentaire Territorial de la Communauté de Communes Alpes d'Azur : Charte de co-engagement pour la mise en œuvre de la stratégie alimentaire,
- Avenant n°1 à la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du programme Leader 2023-2027 du Groupe d'Action Locale Alpes et Azur,

- Avis d'opportunité pour l'implication du Parc dans les travaux préalables à une candidature UNESCO pour les « Paysages Olfactifs de la Lavande »,
- Fête du Parc 2025,
- Réactualisation du tableau des élus référents thématiques et autres représentations,
- Désignation de nouveaux membres du Conseil Scientifique et Prospectif,
- Convention d'accueil bénévolat.

## 2. Débat d'Orientaion Budgétaire 2025 – Rapport d'Orientaion Budgétaire

Le Président donne la parole à la Directrice afin de présenter le Débat d'Orientaion Budgétaire. Elle rappelle qu'en application Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget du Syndicat Mixte doit être précédé d'un Débat d'Orientaion Budgétaire, ce débat doit intervenir dans les 10 semaines précédant le vote du budget. Même s'il ne doit emporter aucune décision à ce stade de la procédure budgétaire, il constitue néanmoins une formalité substantielle destinée à éclairer le vote des élus et donne lieu à délibération.

Le débat doit permettre au Comité syndical d'être informé de la situation financière du Syndicat Mixte, de déterminer les choix majeurs et les grandes orientations budgétaires, notamment en termes d'investissement et d'évolution des participations des membres du syndicat.

Le débat aura lieu en séance autour du Rapport d'Orientaion Budgétaire communiqué à chacun des délégués. Le rapport d'orientation budgétaire est joint en annexe de la délibération 24-D-037.

La Directrice rappelle dans un 1<sup>er</sup> temps les éléments généraux budgétaires et contextuels :

- le PNR n'a pas de fiscalité propre, il a un objectif d'animation du territoire avec actions d'ingénierie en régie ;
- la Charte du Parc est ambitieuse avec beaucoup d'actions à réaliser sur le territoire :
  - ✓ Par le PNR,
  - ✓ Par les acteurs > communes / EPCI ;
- le budget est constant : sans actualisation des cotisations, le budget perd la valeur ¼ ETP /an ;
- la Conjoncture économique est défavorable :
  - ✓ l'inflation, l'augmentations des prix et le Glissement Vieillesse Technicité des agents (GVT) ont pour conséquence une perte de budget de 150 K€ depuis 2019 ;
- la révision de la Charte est une action onéreuse qui nécessite des moyens en animations et en études ;
- la dépendance importante aux financements et appels à projets Région/Etat/Europe qui :
  - ✓ nécessite un temps d'élaboration des projets et des dossiers de demande,
  - ✓ nécessite de prévoir des avances de trésorerie en raison des délais de versements très longs ;
- l'information concernant les réductions budgétaires de la Région (annonce du 13 décembre 2024) :
  - ✓ suspension en 2025 du financement des actions d'éducation à l'environnement au territoire (EET) qui s'élève à 50K€ ;
  - ✓ mise en veille du dispositif "Contrat de Parc".

La Directrice présente également une synthèse des aménités rurales versées aux communes en 2024 :

| Etat synthétique par EPCI des dotations aménités rurales versées<br>par les services de l'Etat aux communes du PNR |                            |                                          |                         |                                          |                         |                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------|
| Nom EPCI                                                                                                           | Nombre de communes totales | Nombre de communes bénéficiaires en 2024 | Montants perçus en 2024 | Nombre de communes bénéficiaires en 2023 | Montants perçus en 2023 | Variation montants perçus entre 2024/2023 |
| CAPG                                                                                                               | 17                         | 14                                       | 203 941 €               | 13                                       | 68 400 €                | 135 541 €                                 |
| CCAA                                                                                                               | 12                         | 12                                       | 77 897 €                | 12                                       | 36 000 €                | 41 897 €                                  |
| CASA                                                                                                               | 12                         | 10                                       | 157 903 €               | 10                                       | 31 220 €                | 126 683 €                                 |
| MNCA                                                                                                               | 7                          | 3                                        | 24 340 €                | 2                                        | 9 877 €                 | 14 463 €                                  |
|                                                                                                                    | 48                         | 39                                       | 464 081 €               | 37                                       | 145 497 €               | 318 584 €                                 |
| variation 2024/2023                                                                                                |                            |                                          | 218,96%                 |                                          |                         |                                           |

Anthony SALOMONE prend la parole pour ajouter que d'un côté les communes perçoivent le versement d'aménités rurales, mais de l'autre elles assistent à une diminution des dotations de fonctionnement. L'opération est donc nulle et les communes sont globalement perdantes.

La Directrice présente quelques données sur la santé financière du budget du PNR :

- bonne santé financière du budget / pas de dettes / et fonds de roulement de 673 K€ ;
- excédents antérieurs cumulés fin 2023 = 476 K€ / Trésorerie = 510 K€ ;
- mais faibles marges de manœuvre budgétaires.

Une synthèse des principaux éléments du budget est présentée :

| En €                              | Tableau de synthèse |           |           |           |           | Évolution |           |           |
|-----------------------------------|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|                                   | 2019                | 2020      | 2021      | 2022      | 2023      | Évolution | 2022/2023 | 2019/2023 |
| Produits réels de fonctionnement  | 1 475 874           | 1 539 616 | 1 373 686 | 1 378 394 | 1 699 124 |           | 23,3 %    | 15,1 %    |
| Charges réelles de fonctionnement | 1 349 144           | 1 350 989 | 1 327 499 | 1 505 201 | 1 658 078 |           | 10,2 %    | 22,9 %    |
| Capacité d'autofinancement brute  | 126 731             | 188 627   | 46 188    | -126 807  | 41 046    |           | -         | -67,6 %   |
| Capacité d'autofinancement nette  | 126 731             | 188 627   | 46 188    | -126 807  | 41 046    |           | -         | -67,6 %   |
| Dépenses d'équipement             | 62 584              | 50 877    | 17 710    | 124 016   | 40 185    |           | -67,6 %   | -35,8 %   |
| Dettes financières                | 0                   | 0         | 0         | 0         | 0         |           | -         | -         |
| Fonds de roulement                | 641 869             | 811 923   | 895 841   | 656 843   | 673 839   |           | 2,6 %     | 5,0 %     |
| Trésorerie                        | 576 956             | 711 312   | 815 538   | 560 408   | 510 393   |           | -8,9 %    | -11,5 %   |

Le Compte de résultat prévisionnel :

|                                | DEPENSES          |                   | RECETTES          |                   | SOLDES PREVISIONNELS |              |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------|--------------|
| Simulation en date du 31/10/24 | Rappel prévu 2024 | Atterrissage 2024 | Rappel prévu 2024 | Atterrissage 2024 | Solde annuel         | Solde cumulé |
| Fonctionnement                 | 2 237 211 €       | 1 836 010 €       | 2 237 211 €       | 1 840 789 €       | 4 779 €              | 481 418 €    |

|                |  |  |           |          |         |          |
|----------------|--|--|-----------|----------|---------|----------|
| Report 002     |  |  |           | 476 638€ |         |          |
| Investissement |  |  | 231 830 € | 140 750€ | 8 272 € | 55 472 € |
| Report 001     |  |  |           | 47 199 € |         |          |

La Directrice présente maintenant le programme d’actions prévisionnel 2025 et les actions déjà engagées :

#### Poursuite des actions financées sur cotisation ou déjà financées :

- la **révision de la charte** du Parc avec les études préalables en finalisation et la rédaction du nouveau projet de charte pour 2027-2042 ;
- les **actions d’éducation au territoire**, d’éducation artistique (Subvention REGION) ainsi que les transports scolaires (sur cotisation) : suspension de la subvention Région pour 2025-2026, le programme scolaire 2025 est heureusement déjà financé ;
- la **résidence d’artiste** (subvention DRAC à 100%) ;
- la **mise en tourisme de la RICE** ;
- les actions de valorisation du patrimoine de **pierre sèche et du patrimoine Roman** (subventionné à 80%) ;
- l’accompagnement des agriculteurs engagés dans les **MAEC, l’appui aux porteurs de projets** (dont l’association des agriculteurs du Parc) ;
- l’action “**Vivre avec le feu**” (mécénat MAIF) ;

#### Poursuite des actions avec demandes de subvention en cours de dépôt :

- l’**animation de la charte forestière** (Demande de subvention FEADER en cours) ;
- la **coopération filière laine** (Demande de subvention FEADER en cours) ;
- l’**accompagnement des acteurs socio-professionnels** (Demande de subvention LEADER en cours).

#### Poursuite des autres actions :

- **financement des actions du CDD** à définir dans le cadre de la révision de la convention en cours : annuellement 25 K€, voir si mise à disposition d’un agent du PNR à mi-temps.

Le Président précise que la révision de la convention avec le CDD va permettre de redonner de la cohésion entre les 2 entités d’une part, et pour des raisons économiques, d’autre part, s’il est possible de dégager un agent à mi-temps. Un groupe de travail a été créé et va œuvrer début 2025 afin d’élaborer cette nouvelle convention.

#### Les actions de sensibilisation de terrain à poursuivre nécessitent l’embauche de :

- 1 ambassadeur coordinateur (3 mois subvention Région)
- 1 ambassadeur à l’année (subvention MAIF)
- 8 Gardes Régionaux Forestiers (dispositif subventionné à 80 % par la Région)



- Stagiaires : recours à 3 stagiaires sur les thématiques « Coopération pour la valorisation du patrimoine pierre sèche » « foncier agricole des Préalpes d'Azur » « Atlas de la biodiversité communales » et pour la révision de la charte.

**Les dépenses à assumer pour poursuivre les actions commencées ou pour lesquelles des dossiers de demande de subvention à déposer sont :**

- **Sur actions à poursuivre :**
  - **Embauche de 2 ambassadeurs sur 4 mois** en saison,
  - **Fête du parc : 25 000 €** dont 1 renfort de 10 semaines,
- **Sur actions à déposer :**
  - **Animation de la charte forestière** : FEADER déposé >> réponse début 2026
    - Contrat de l'agent reconduit >> 42 K€ / 2025
  - **Coopération filière laine** : attente de la sortie de l'AAP FEADER prévu février 2025 > réponse 2026
    - Contrat de l'agent reconduit >> 42 K€ / 2025
  - **Accompagnement des acteurs socio-professionnels** : LEADER déposé, réponse prévue février 2025
    - Contrat de l'agent conditionné à l'accord de financement.

Concernant la filière laine, le Président précise que cette action est un pari sur l'avenir pour pouvoir développer cette filière et qu'il est nécessaire de poursuivre, même s'il faut patienter quelques mois sans financement en attendant la sortie de l'appel à projets.

La directrice présente les autres éléments du budget, ainsi que les grands principes qui ont régi à sa construction :

**Concernant les autres dépenses, toutes les pistes d'économie ont été étudiées :**

- Optimisation des frais de structure et généraux (+ prévision 2,5% ) et de représentation
- Evaluation des salaires selon l'évolution prévue de chaque agent (+ prévision 1,5 % )
- Mutualisation des missions administratives
- Anticipation du terme de certaines missions pour optimiser les coûts
- Évolution du contrat des ambassadeurs saisonniers de 4 mois au lieu de 6 mois

**Le total du budget prévisionnel des recettes de fonctionnement (hors report des réserves) s'élève à 1 435 000 €, selon le détaillé suivant :**

- |                                                 |                    |
|-------------------------------------------------|--------------------|
| • Cotisations statutaires :                     | 900 000 €          |
| • Dotation de l'Etat :                          | <u>150 000 €</u>   |
| • <i>Total recettes fixes</i>                   | <i>1 050 000 €</i> |
|                                                 |                    |
| • Révision charte :                             |                    |
| ➤ Reprise de provision :                        | 60 000 €           |
| ➤ Subvention région sur révision charte :       | <u>20 000 €</u>    |
| • <i>Total recettes révision</i>                | <i>80 000 €</i>    |
|                                                 |                    |
| • Selon les actions déjà en cours ou en dépôt : |                    |
| ➤ Sur dépenses de salaires :                    | 170 000 €          |
| ➤ Sur prestations :                             | <u>135 000 €</u>   |
| • <i>Total recettes subventions</i>             | <i>305 000 €</i>   |

**Tous les éléments présentés sont détaillés en annexe de la délibération dans le Rapport d’Orientation Budgétaire.**

Le Président précise que concernant la dotation de l’Etat, tous les PNR perçoivent la somme de 150 000 € exceptés quelques PNR dont nous faisons partie et qui ne perçoivent que 130 000 €. Aussi, il a été fait le pari cette année d’inscrire 150 000 €, la demande sera faite en ce sens.

**La Directrice reprend la présentation du Débat d’Orientation Budgétaire avec les prévisions d’atterrissage en fonctionnement et investissement fin 2025. Elle explique qu’en section de fonctionnement les recettes ne couvrent pas les dépenses et qu’il sera nécessaire d’entamer les excédents reportés pour maintenir l’équilibre budgétaire.**

Concernant la partie des dépenses à assumer, le Président précise qu’il s’agit des discussions à mener aujourd’hui sur les marges de manœuvre disponibles, sachant qu’il est difficile de renoncer aux sujets concernant la laine, la forêt et la trame pastorale bien que les appels à projets ne soient pas encore publiés.

La Directrice ajoute que si les contrats des chargés de projet travaillant sur ces sujets ne sont pas renouvelés cela marquera un coup d’arrêt et que les actions déjà engagées ne pourront pas être poursuivies.

Anthony SALOMONE tient à ajouter qu’à son sens, il faut poursuivre ces actions malgré tout, mais il est rassuré quant à la tenue du budget qui est réalisée de façon très rigoureuse.

Le Président explique que certains PNR ont recours à des lignes de trésorerie pour pouvoir verser les premiers salaires de l’année, ce qui n’est pas le cas des Préalpes.

Ludovic SANCHEZ fait part de ses réserves concernant l’affichage du financement des actions du Conseil de Développement.

Le Président précise qu’une nouvelle articulation sera mise en œuvre dans le cadre de la convention en cours de révision sur laquelle quatre élus (sans le Président) sont chargés de travailler, une première réunion sera organisée dans les prochains jours.

Jean-Paul DAVID prend la parole pour expliquer que la Région a voté son budget vendredi dernier, qui avec les difficultés nationales prévoit 80 millions d’économie et très peu de marges de manœuvre. Il remercie le PNR de l’avoir pris en compte.

La Directrice termine la présentation du DOB avec la présentation du budget révision de la Charte du Parc et par la prévision de l’atterrissage 2025 pour les sections de fonctionnement et d’investissement.

**La délibération n°24-D 037 du Débat d’Orientation Budgétaire et ses annexes sont portées au vote et adoptées à l’unanimité, avec observation de Ludovic SANCHEZ sur l’affichage du financement du CDD.**

### **3. Délibérations comptables :**

#### **. Autorisation spéciale d’ouverture de crédits d’investissement pour l’exercice 2025**

Le Président propose l’ouvertures de crédits à l’investissement avant le vote du budget 2025, pour permettre le traitement des affaires courantes, conformément à l’article L1612-1 du CGCT, comme suit :



| Chapitres                          | Crédits votés au budget 2024 (hors RAR) | Crédits d'investissement à ouvrir par anticipation (Maximum 25%) |
|------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| 20 – Immobilisations incorporelles | 131 915,12€                             | 32 978,78€                                                       |
| 21 – Immobilisations corporelles   | 23 931,00€                              | 5 982,75€                                                        |
| <b>Total des crédits retenus</b>   | <b>155 846,12€</b>                      | <b>38 961,53€</b>                                                |

**La délibération n°24-D 038 est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

**Révision de la Charte : reprise de provision au BP 2025.**

Le Président propose également de générer une écriture comptable de reprise de provision de 60 000 € en 2025, pour équilibrer le budget « Révision de la Charte » et qui fait suite à :

- une provision de 150 000 € constituée depuis 2018,
- une libération de 30 000 € au budget 2024.

**La délibération n°24-D 039 est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

**4. Délibérations en lien avec les actions thématiques :**

**• Demandes de subvention :**

**▪ Demande de dotation annuelle à l'Etat – subvention ingénierie 2025**

La Directrice explique que, comme chaque année et comme vu précédemment, il s'agit de solliciter auprès de l'Etat - DREAL PACA, une dotation annuelle de fonctionnement pour l'année 2025 à hauteur de 150 000 € sur les missions biodiversité, milieux naturels, aménagement et paysage entrant dans les champs ciblés par la dotation.

Cette dotation vise à mettre en œuvre la Charte du PNR notamment à travers son programme d'actions prioritaires.

**La délibération n°24-D 040 est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

**▪ Dispositif « Garde régionale forestière 2025 » - Demande de financement auprès de la Région Sud**

La Directrice explique que dans la perspective du renouvellement du dispositif de la Garde Régionale Forestière pour l'été 2025, il est proposé de déposer une demande de subvention.

Ce dispositif permet le renfort de l'équipe des ambassadeurs, sur la période estivale. Ces agents sont chargés de transmettre des messages de prévention contre les incendies, de développer la culture du risque sur le territoire des Préalpes d'Azur et en direction des visiteurs, en mobilisant et formant des relais locaux.

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de la Région Sud, comme pratiqué depuis 2018, pour financer le recrutement de 9 agents (salaires et frais annexes) pour une opération d'un montant total de 71 851 €.

**La délibération n°24-D 041 est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

- **Mise en œuvre de la stratégie locale de développement pour la gestion de la forêt des Préalpes d'Azur – Programme d'actions partenarial 2025-2027 et demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Projet FEADER.**

La Directrice rappelle que, comme expliqué précédemment, pour 2025-2027, il est proposé de poursuivre une animation dédiée à la gouvernance et à la mise en œuvre des actions de la Charte Forestière de Territoire (CFT) des Préalpes d'Azur.

L'Appel à projet du FEADER pour le soutien à la mise en œuvre des stratégies forestières locales a été ouvert en septembre 2024. Il requiert la constitution d'un partenariat de projet, avec au moins deux partenaires directement bénéficiaires de la subvention. Ainsi, un projet déclinant la charte forestière avec la répartition des actions entre partenaires, la définition de moyens d'animation alloués et un budget prévisionnel a été élaboré. Le PNR dépose la demande d'aide en tant que chef de file et l'association des agriculteurs s'engage sur une partie du plan d'actions concernant le sylvopastoralisme. Les décisions d'attribution sont attendues au début de l'année 2026, avec la possibilité de valorisation rétroactive des dépenses (dont coût salarial de l'agent).

Anthony SALOMONE ajoute qu'il ne faut pas hésiter à contacter et à mutualiser les savoirs avec l'Association des communes forestières de PACA.

Ludovic SANCHEZ précise également qu'il faut communiquer à ce sujet avec les communes du PNR. Il regrette le peu d'interactions entre l'association et le PNR.

Le Président ajoute que ce sujet est repris dans le cadre de la révision de la Charte et sera porté à la nouvelle charte en cours de rédaction, mais il confirme qu'il est nécessaire de poursuivre dès à présent les travaux et les échanges avec les communes.

**La délibération n°24-D 042 est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

- **Projet pluriannuel de coopération pour la valorisation du patrimoine de la pierre sèche du Sud des Alpes – Demande de subvention annuelle Espace Valléen 2025**

La Directrice explique que le syndicat mixte s'est engagé en 2022 comme chef de file d'un programme ambitieux, intégré (recoupant plusieurs politiques sectorielles) et structurant (permettant au territoire de franchir un cap) autour de la pierre sèche, en partenariat avec la Communauté de Communes Riviera Française.

Il a été attribué en janvier 2024 une subvention FEDER Alpes pour les deux partenaires du projet à hauteur de 50% du coût total. Il est proposé de déposer au titre de 2025 des demandes de subvention auprès de la Région Sud et de l'Etat dans le cadre d'intervention de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA), à hauteur de 10% pour chacune des demandes.

Anthony SALOMONE tient à remercier Antoine BOURGEAU qui a réussi à fédérer les différents acteurs pour créer une filière efficace et un évènement qui aura lieu en 2025.

**La délibération n°24-D 043 est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

- **Education à l'Environnement et au Territoire- Demande de subvention 2025 auprès de la Région Sud**

La Directrice explique que cette demande de subvention de 50 000 € est retirée de l'ordre du jour, à la suite de la suspension par la Région de la subvention annuelle allouée chaque année aux actions d'éducation à l'environnement et au territoire (EET) à tous les parcs de Provence Alpes Côte d'Azur.

Toutefois, le programme scolaire 2025 sur les Préalpes d'Azur est préservé car il reste des reliquats des années précédentes.

Le Président ajoute que pour pouvoir poursuivre ces actions à l'avenir, il serait nécessaire d'engager dès présent une mutualisation avec les intercommunalités en vue de construire ensemble des programmes scolaires.

Anthony SALOMONE prend la parole pour suggérer de contacter DEFIMED, (M. Eric ROLLET) afin d'évoquer les missions liées à l'Education à l'Environnement et au Territoire.

**La délibération 24-D-044 est retirée**

## **5. Conventonnement – nouvelles actions ou réactualisations :**

- **Convention de partenariat avec le SMIAGE – mise en œuvre du programme d'actions « Rivières Sauvages » pour l'Estéron**

Le Directeur Adjoint présente une convention de partenariat entre le SMIAGE et le PNR pour le renouvellement du label "Rivières Sauvages". Elle définit les obligations conjointes et réciproques de chaque signataire durant les cinq années du label.

Ce projet de convention fait suite au Copil du 5 décembre dernier au cours duquel des remarques ont été faites sur le programme d'actions et qui vont être prises en compte.

**La délibération n°24-D 045 est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

- **Convention Interparcs Tourisme 2024-2025 : « Destination Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur : des laboratoires de la transition qui essaient les bonnes pratiques au niveau régional »**

Le Directeur Adjoint rappelle qu'une première convention, lie la Région et le Parc naturel régional de la Sainte-Baume en tant que porteur administratif du projet Interparc Tourisme et, une seconde, entre l'ensemble des neuf Parcs de la région PACA.

Il est proposé le renouvellement de cette convention pour la période 2024-2025 qui précise les modalités administratives, techniques et financières du partenariat entre les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la mise en œuvre du programme d'actions « *Destination Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur : des laboratoires de la transition qui essaient les bonnes pratiques au niveau régional* ».

Ce programme est mené en cohérence avec la stratégie régionale en faveur des Parcs naturels régionaux figurant dans le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2023-2028 qui vise à faire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur un modèle de développement touristique d'excellence, durable et résilient.

Cette démarche collective de portage se traduit par des missions communes sur les territoires des Parcs réalisés par trois agents, des frais de fonctionnement afférents et de la commande publique en lien avec ces missions.

Le plan de financement pour la mise en œuvre de cette convention, porté par le Parc naturel régional de la Sainte-Baume, s'élève à 200 000 € pour 2024-2025.

La participation financière prévisionnelle pour un an du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est de :

- 800 € correspondants à 4 audits marque valeur parc (refacturés aux professionnels le cas échéant) ;
- 4 666 € de valorisation du temps de travail (42 000 € / 9 PNR).

**La délibération n°24-D 046 est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

- **Renouvellement de la convention d'utilisation de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour la Pisciculture du Cheiron - Pierre PHILIP - commune de Gréolières.**

Le Directeur Adjoint rappelle qu'il a été validé en 2019 l'attribution de la marque Valeurs Parc à **Pierre PHILIP – Pisciculture du Cheiron** pour les produits suivants :

- Produits de la pisciculture : truites et autres salmonidés,
- Produits transformés.

À la suite de la demande de l'entreprise et conformément à la procédure nationale, le Parc a organisé une visite de renouvellement le 02/12/2024, dont les résultats sont présentés de manière synthétique dans le document joint à la délibération.

Sur la base de ces résultats, le Comité Marque, a émis un avis favorable le 15/12/2024 pour le renouvellement de la convention d'utilisation de la marque à la **Pisciculture du Cheiron**.

**La délibération n°24-D 047 est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

## **6. Délibérations liées aux ressources humaines :**

. **Création de 2 postes non permanents - contrats de projet – « Ambassadeur-coordonnateur » et « ambassadeur »**

La Directrice explique qu'afin d'assurer la continuité des missions de sensibilisation au territoire, il est proposé de créer :

- 1 emploi non permanent à temps complet – 35 heures hebdomadaire - dans le cadre d'un contrat de projet « Ambassadeur du Parc » - grade d'Adjoint Technique – catégorie C - afin de mener à bien le projet "accompagnement et mise en œuvre d'actions de sensibilisation à travers la communication engageante sur le territoire du parc".
- 1 emploi non permanent à temps complet – 35 heures hebdomadaire - dans le cadre d'un contrat de projet « Ambassadeur-Coordonnateur du Parc » - grade de Technicien Territorial – catégorie B - afin de mener à bien le projet "accompagnement et mise en œuvre d'actions de sensibilisation à travers la communication engageante sur le territoire du parc".

Monsieur MARTIN prend la parole pour exprimer son souhait que les ambassadeurs du Parc, lors de leur visite dans les communes, formalisent ces visites en annonçant leur venue auprès du Maire et des élus.

Le Président suggère que les ambassadeurs soient accueillis par les délégués au PNR lors de leur visite dans les communes.

La Directrice rappelle que le Copil Ambassadeurs aura lieu le 8 janvier prochain à 9 heures à Gréolières.

**La délibération n°24-D 048 est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

. **Mise à jour du tableau des effectifs**

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs au vu des créations de poste précédentes.

**La délibération n°24-D 049 est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

. **Adhésion au contrat collectif santé proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes et participation employeur**

La Responsable Administrative explique que la participation financière des employeurs territoriaux aux garanties de protection sociale complémentaire de ses agents est devenue obligatoire.

Aussi, il est proposé d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque Santé et au contrat collectif à adhésion facultative du CDG-06 au bénéfice de l'ensemble des agents du Parc et de prévoir une participation employeur au financement des garanties à hauteur de 15 € par agent et par mois à compter du 1er janvier 2025.

**La délibération n°24-D 050 est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

. **Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance**

Dans le même cadre que ci-dessus, il est proposé d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, une participation financière aux agents fonctionnaires, contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité, pour le risque prévoyance et de fixer le montant unitaire de cette participation par agent à 7 € par mois.

**La délibération n°24-D 051 est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

## **7. Retour Comité de Pilotage – révision de la Charte – projet de plan de charte**

La Directrice explique qu'il est proposé au Comité Syndical de valider le projet de plan de charte tel que présenté en comité de pilotage de la révision de la charte le 18 décembre 2024 (avant le comité syndical). Le plan de la charte est détaillé en annexe du projet de délibération.

**La délibération n°24-D 052 est portée au vote et adoptée à l'unanimité**

## **8. Point d'informations :**

### **Financements Région Sud : Contrat de Parc 2025 – Education à l'environnement et au territoire**

La Directrice informe l'assemblée que lors de la réunion du 13 décembre entre les directeurs de parc de PACA et les instances régionales, il a été annoncé que le cadre de soutien à l'investissement "Contrat de Parc" sera suspendu en 2025, ainsi que l'aide au financement des actions d'éducation à l'environnement et au territoire comme déjà expliqué lors de la présentation du DOB.

### **Convention SICTIAM – nouvelles conditions d'adhésion**

Le Parc été très récemment informé de la modification des statuts du SICTIAM, qui passe d'une structure juridique de syndicat mixte à un syndicat mixte ouvert élargi. Cette décision a pour conséquence de rendre, désormais impossible l'adhésion du PNR aux services du SICTIAM.

Pour permettre et garantir la continuité du service délivré, le SICTIAM a donné, aux collectivités comme le PNR, la possibilité de conventionner sur tout ou partie des services fournis par le SICTIAM.

Cette décision, en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, a un impact financier très lourd puisque le coût de l'adhésion et des services utilisés évolue de + 49 %, passant de 5 649 € à 8 424 €.

Etonnés de cette démarche « précipitée » et unilatérale, il est proposé d'adresser au SICTIAM un courrier de report du délai de mise en œuvre de cette évolution à 2026, au vu du budget très contraint en 2025.

La séance est levée à 13 heures.

Le secrétaire de séance,

Marc MALFATTO